

République Française
COMMUNE DE JAULGONNE

DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE JAULGONNE

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 14
Votants : 15

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 11 Mai 2026
Date de convocation : 05 Mai 2026
Date d'affichage : 18 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Anne MARICOT – Maire,

Etaient présents : A. MARICOT – D. DUGAND – B. CANON - P. MERCIER – R. BARBACHE – N. BOURGEOIS - M-A. CLAISSE – L. DUGAND - M. JOIRIS – L. LARZILLIERE - J-P. MARTINET – A. PERARD – R. SIMONET – C. ROBILLARD.

Absents excusés : Y. PENFRAT représenté par R. BARBACHE.

J-P. MARTINET a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le Conseil Municipal, après lecture du procès-verbal du dernier conseil,

Vu l'absence du nom de Monsieur N. BOURGEOIS dans la liste des conseillers municipaux présents alors que le nombre des présents est correct.

Considérant qu'il était effectivement présent lors de la séance.

Considérant que cela n'affecte pas le résultat du vote de chaque délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Pour : 15, Contre :0, Abstention : 0

APPROUVE l'ajout de Monsieur N. BOURGEOIS dans la liste du dernier procès-verbal du conseil du 09 avril 2026

N° 038/2026 – Approbation de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la délibération du 20 Mars 2026, relative à l'installation du Conseil Municipal,

Considérant que la nomination des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le Conseil doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques, à l'établissement d'une liste de vingt-quatre contribuables. Ceci afin que celui-ci désigne dans cette liste six commissaires titulaires et six commissaires suppléants (donc douze commissaires).

Considérant que le maire, étant de droit le président de la commission (art. 1650 du CGI), ne peut pas être proposé pour devenir commissaire. Le président peut toutefois aussi être un adjoint délégué (s'il n'est pas aussi commissaire ; dans ce cas, le maire pourrait éventuellement être proposé).

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Pour : 15, Contre :0, Abstention : 0

DRESSE la liste suivante :

Yannick PENFRAT	Marie-Alain CLAISSE
Didier DUGAND	Jean-Pierre MARTINET
Pascal MERCIER	Nicolas BOURGEOIS
Angélique PERARD	Bénédicte CANON
Coralie ROBILLARD	Jacqueline CARON
Patricia DUGAND	Christian EME
Anne BRUNEAU	Patrick PARANT
Josie TELLIER	Corine LEMINHBACH
Claudine FERY	Micheline MARCHAND
Éric ROBY	Serge MOROY
Isabelle MARCHAND LARUE	Thierry BRUNEAU
Philippe AVRILLON	Brigitte RICADAT

N° 039/2026 – Approbation des Commissions Consultatives

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Considérant que les commissions peuvent être consultées par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Elles peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel elles ont été instituées.

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0

DECIDE la création des commissions consultatives suivantes :

1- Commission FINANCES : Budget, Subventions, Financements

Responsable : Anne MARICOT.

Membres : Nicolas BOURGEOIS, Didier DUGAND.

2- Commission TRAVAUX : voiries, entretien des équipements ; rénovation patrimoine communal

Responsable : Pascal MERCIER.

Membres : Romain SIMONET, Jean-Pierre MARTINET.

3- Commission COMMUNICATIONS : Externe (bulletin annuel, site web, chronique, réseaux sociaux, Panneaupocket, nouveaux habitants) et interne (développement de la communication entre conseillers municipaux)

Responsable : Didier DUGAND.

Membres : Romain BARBACHE, Lola DUGAND, Laura LARZILLIERE, Marie-Alain CLAISSE, Bénédicte CANON, Dylan BADER

4- Commission COMMERCES, CULTURE & LOISIRS : Bibliothèque, jeunesse ; associations, attractivité du village, lien avec les commerçants.

Responsable : Didier DUGAND.

Membres : Pascal MERCIER, Maud JOIRIS, Yannick PENFRAT, Laura LARZILLIERE, Lola DUGAND, Marie-Alain CLAISSE, Coralie ROBILLARD.

5- Commission ENVIRONNEMENT : Fleurissement, entretien, projets éducatifs, jardins partagés, cimetière

Responsable : Bénédicte CANON.

Membres : Angélique PERARD, Yannick PENFRAT, Marie-Alain CLAISSE, Coralie ROBILLARD.

6- Commission BIEN VIVRE A JAULGONNE : Incivilités, stationnement, affaires sociales, bon voisinage propreté du village, entretien du Ru

Responsable : Bénédicte CANON.

Membres : Angélique PERARD, Yannick PENFRAT, Romain SIMONET, Nicolas BOURGEOIS, Lola DUGAND.

N° 040/2026 – Référent déontologue des élus

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1^{er} juin 2026.

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Considérant la proposition des référents suivants :

-Mme Feirouz HAMDANE : Titulaire de l'examen d'avocat (barreau d'Amiens : omise du tableau le temps d'une mission – inscription prévue le 1^{er} septembre 2026), Directrice Générale des Services de Villers Bretonneux, consultante/experte juridique et finances auprès des communes, formatrice auprès des élus locaux et agents territoriaux, chargée de cours auprès de l'UPJV. Expérience de 22 années en collectivité territoriale.

-M Franck LECLERC : Enseignant en droit public, droit pénal et droit de la fonction publique à Lille depuis 1991, Formateur au CNFPT depuis 1992 (droit public, droit des collectivités locales...), membre des jurys de la

fonction publique depuis 1999 et consultant occasionnel pour des cabinets d'avocats sur les questions de droit public.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Pour : 15, Contre :0, Abstention : 0

DESIGNE Madame Feirouz HAMDANE comme référente de la commune de Jaulgonne

PRECISE que Madame Feirouz HAMDANE exercera ses missions pour une durée du mandat actuel.

PRECISE que tout conseiller pourra saisir Madame Feirouz HAMDANE et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus seront détaillées dans un règlement dédié.

PRECISE que Madame Feirouz HAMDANE percevra une indemnité fixée à 80 euros par dossier, aucun remboursement ne sera effectué pour les frais de déplacement et d'hébergement, tels que prévus par l'arrêté du 6 décembre 2022 (n° IOMB2224141A) et que les crédits seront ainsi ouverts au budget.

N° 041/2026 – Approbation de la convention pour occupation des locaux pour « TERRE DE YOGA »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire,

Vu la demande d'utilisation de la salle culturelle pour l'année 2026/2027 de M Yan DROUHIN pour l'association « TERRE DE YOGA », le Mercredi de 20h à 21h45

Considérant que cette association est très active sur la commune

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0

DECIDE le renouvellement de la convention avec « TERRE DE YOGA »,

AUTORISE le Maire, Anne MARICOT, à signer cette convention avec « TERRE DE YOGA » pour la période de Septembre 2026 à Août 2027,

DECIDE d'une cotisation annuelle de 150,00 € pour l'utilisation des locaux,

N° 042/2026 – Approbation de la convention pour occupation des locaux pour « AW »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire,

Vu la demande d'utilisation de la salle culturelle du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Août 2027 de MME WYNS Anaïs,

Vu le nombre de créneaux de cours de MME WYNS Anaïs depuis 2025,

Lundi : 10h - 12h

Mercredi 17h - 18h

Jeudi 18h30 - 19h30

Vendredi 10h - 12h

Considérant que cette association est très active sur la commune

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Pour : 15, Contre :0, Abstention :0

DECIDE de renouveler la convention avec « AW »,

AUTORISE le Maire, Anne MARICOT, à signer cette convention avec « AW » pour la période du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Août 2027,

DECIDE d'une cotisation annuelle de 400,00 €, au vu du nombre de jours d'occupation de la salle culturelle pour les différentes activités.

N° 043/2026 – Opération Brioches octobre 2026 APEI des 2 vallées

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire,

Vu la demande de participation à l'opération Brioches au profit des personnes en situation de handicap organisée par l'APEI des 2 vallées et qui aura lieu du lundi 5 au dimanche 11 octobre 2026,

Vu la possibilité choisir les modalités de participation parmi les suivantes :

Organisation d'un porte à porte par nos soins

Mise en place d'un point de vente, assuré par nos soins

Attribution d'une subvention

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Pour : 15, Contre :0, Abstention :0

DECIDE de la mise en place d'un point de vente, assuré par plusieurs conseillers municipaux bénévoles le dimanche 11 octobre 2026 de 8h30 à 11h30.

N° 044/2026 – Désignation correspondant défense

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire,

Vu la circulaire n°1164 du 26/10/2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal correspondant pour les questions de défense.

Vu l'instruction ministérielle n°0282 du 08/01/2009 relative aux correspondants de défense

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Pour : 15, Contre :0, Abstention :0

DECIDE de désigner Madame Bénédicte CANON comme correspondant défense.

N° 045/2026 – Approbation Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

12/05/2026 10:41 Page 1 / 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

DM n° 1 2026

COMMUNE DE JAULGONNE - COMMUNE DE JAULGONNE

INSEE 02389

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204182 : Subv org publics divers - Bâtiments et installations	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	40 000.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		40 000.00 €		0.00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0,

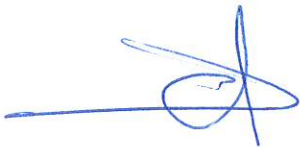
APPROUVE la décision modificative n°1

Questions et points divers :

- L'achat d'un nouveau Drapeau pour remplacer celui qui est abimé et d'une écharpe officielle sont prévues
- Le coût élevé de la location des kayaks a été évoqué. Un code promotionnel « Jaulgonne2026 » offrant 30% de réduction sur la location va être mis en place jusqu'au 30 juin 2026. Cette information sera relayée par la commission communication sur différents canaux.
- Il a été constaté que les kayaks et les équipements ne sont pas propres. Madame le Maire propose de mettre en place une action avec les jeunes de Jaulgonne qui consistera à nettoyer les équipements. En contrepartie, la commune laissera à disposition gratuitement les kayaks aux jeunes pour la journée ou l'après-midi.
- Le Conseil propose de mettre en place une action « Nettoyons Jaulgonne » qui consistera à faire appel aux administrés pour nettoyer les bacs à sable de l'aire de jeux
- Suite à la réception d'un courrier pour le passage du Triathlon du club de l'Omois le dimanche 30 août, un appel à volontaire dans le conseil a été fait pour réguler la circulation lors des passages des participants.
- Après plusieurs plaintes d'administrés, de nuisances sonores et de stationnement longue durée par des camping-cars sur les places. Le conseil autorise Madame le Maire à mettre en place un arrêté interdisant les camping-cars de stationner plus de 48h sur la commune en dehors de l'aire de camping-car prévue à cette effet.

- Pour l'OPAL, tous les logements « familles » sont emménagés à ce jour. Les logements intergénérationnels se termineront d'ici peu. Un emménagement devrait être possible dès début juillet avec une fin en août 2026. Beaucoup de demandes ont été faites auprès de l'OPAL, une liste d'attente a été créée et l'étude des dossiers est en cours.
- Le tri des livres de la bibliothèque va débiter et être effectué par Madame Marie-Alain CLAISSE, Madame Angélique PERARD et Madame Maud JOIRIS le vendredi 15 mai à partir de 14h. Certains livres seront mis à la vente lors de la brocante du comité des fêtes le 31 mai 2026.
- Une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants va être mise en place. Une réunion d'information sera organisée avant celle-ci pour sensibiliser les administrés.
Le trappage se fera par secteur pour permettre une réhabilitation des chats attrapés dans leur zone. Un vétérinaire du secteur accorderait à la commune une réduction de 30% sur les frais de stérilisation et d'identification. Une période de 24h post-opératoire avant de relâcher les chats est à prévoir.
- La permanence du secrétariat sera tenue par Madame Bénédicte CANON le lundi 18 mai 2026 de 8h30 à 11h30.
- La balançoire a été réceptionnée le mercredi 6 mai. La livraison a été plus rapide que prévu, des devis sont en cours pour l'installation de celle-ci. Il a été évoqué la possibilité de remettre du sable en même temps au niveau des autres équipements comme la tyrolienne, etc.
- L'organisation d'une réunion publique pour entendre les administrés est à prévoir.
- Le prochain conseil municipal fixée au vendredi 5 juin 2026 à 19h30, selon les directives de la préfecture pour nommer les grands électeurs.

Madame le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence et clôture la séance.
Fin de la séance 22h04.



Le secrétaire de séance
Jean-Pierre MARTINET



Le Maire
Anne MARICOT